



**Assez de réagir dans
l'urgence : soyons enfin
prospectifs, pas réactifs !!!**

Déclaration Liminaire à la Formation Spécialisée DIPA du 17 Avril 2025

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis pour une formation spécialisée, avec plusieurs points à l'ordre du jour, notamment l'approbation de dépenses, le bilan du pôle prévention, la sécurisation des marchandises saisies et leur transport entre autres. Comme nous le repons souvent "Soyons dans la prospection", c'est-à-dire dans la capacité collective à anticiper les risques, à imaginer les solutions avant que les problèmes ne surgissent, et à faire de la prévention un pilier politique, pas une formalité réglementaire."

Avant de débiter, il est impossible d'ignorer que le budget 2025 consacré à la santé et à la sécurité au travail affiche une baisse préoccupante des moyens alloués aux agents. C'est toujours moins, mais avec le sourire. Si la structure budgétaire est maintenue, la diminution de la dotation moyenne par agent (passant de 118 € en 2024 à 108 € après mise en réserve) traduit un désengagement progressif de l'administration sur ces enjeux cruciaux. Le choix de réduire la dotation par agent est inquiétant, alors même que les besoins en prévention des risques professionnels sont croissants. Moins de moyens, c'est moins de formations, moins d'actions concrètes pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques psychosociaux. La santé et les conditions de travail des agents de notre Direction, ça n'a pas de prix, mais ça a besoin de moyens ! Et surtout, elles nécessitent une vision claire, lucide et prospective.

Car, les sujets sont nombreux, comme l'atteste le bilan du pôle prévention. Que nous saluons, de par l'engagement de ceux qui compose ce pôle, par les efforts engagés en 2024 pour structurer un véritable pôle prévention au sein de la DIPA. C'est une avancée qu'il convient de souligner, nous pouvons citer l'intégration des conseillers en radioprotection marque une volonté affichée de mieux encadrer les risques professionnels, notamment ceux liés aux rayonnements ionisants. Mais, comme souvent, tout se gâte dès qu'on évoque les prestataires externes, à commencer par ADP. Ce n'est pas la première fois que nous signalons des dysfonctionnements, et malheureusement, il y a fort à parier que ce ne sera pas la dernière. Problèmes de bâtiment, prestations de ménage approximatives, inconfort thermique généralisé... on commence à se demander si on n'est pas sur le tournage d'un documentaire sur les défis du quotidien dans l'administration. Il est temps de sortir de la gestion de crise permanente. Il faut anticiper, structurer, planifier. Bref, soyons prospectifs.

Des problèmes, nous en avons à la pelle cela devient une vraie spécialité ! : allant des questions de bâtiment aux prestations de ménage, en passant par l'inconfort thermique. Les services du pôle prévention et du PLI sont présents avec les moyens dont ils disposent, mais doivent composer avec la bonne volonté des prestataires extérieurs (ménage, bailleurs, etc.). Sans une véritable puissance, la maîtrise n'est rien... Il est crucial d'adopter une position ferme face aux prestataires, afin de mettre fin aux bras de fer perdus d'avance ! Les 102 annotations sont un signal intéressant, mais il faut interroger leur contenu et traitement effectif. Si un tiers concerne des problèmes récurrents (propreté, nuisibles), cela montre une faiblesse de l'entretien courant et une absence de réactivité des prestataires externes. Mais il ne faut pas se contenter d'un "oh, c'est noté". Il faut creuser : leur contenu et leur traitement effectif doivent être scrutés comme un dossier de réclamation à l'aéroport. Nous exigeons de connaître le suivi des expressions de besoins pour que chaque annotation donne lieu à un retour transparent et documenté, et que les délais de traitement soient systématiquement communiqués. Nous exigeons donc un suivi transparent des expressions de besoin, avec des délais de traitement systématiquement communiqués. Le temps, c'est de l'argent... ou du confort en l'occurrence.

Passons à un autre sujet brûlant (dans tous les sens du terme), l'inconfort thermique, Là encore, nous sommes sur une posture défensive, on attend que ça brûle pour envoyer l'extincteur? On coche les cases, on affiche les obligations, sans toujours traduire cela en actions tangibles, efficaces et anticipées. Où est la planification en amont, la vraie politique de prévention ? Le recours aux ventilateurs, brumisateurs ou affiches ne saurait masquer le manque d'investissement structurel pour une adaptation durable des locaux. Nous l'avons exigé : un audit régulier des systèmes

d'aération, de ventilation et de climatisation, effectué à la fois par les bailleurs et notre administration. Mais pour l'instant, on parle d'un "recensement des besoins", comme si c'était aux agents de signaler les conditions insoutenables pour déclencher des actions. Ce n'est pas une logique proactive, c'est une logique de "réaction à la plainte". À ce rythme, on se croirait dans un service après-vente ! Soyons dans la prospection. Nous exigeons pour une véritable prévention implique une cartographie des risques thermiques par service et un plan d'équipement pluriannuel, pas des mesures à la petite semaine validées une fois par an, et surtout il faut un recensement de tout le matériel acheté. Une véritable prévention, ce n'est pas un patchwork de solutions temporaires. Les agents n'ont pas besoin de "conseils de bon sens", mais d'actions concrètes, et surtout, des locaux qui ne ressemblent pas à un four à micro-ondes.

Sur le point sécurisation, nous dénonçons l'absence d'une véritable anticipation structurelle concernant les procédures sensibles. Trop souvent, les agents sont laissés seuls face à des risques croissants, faute d'un cadre de sécurisation solide et cohérent. Et pendant ce temps, on nous parle d'outils en cours de test, de projets à venir, comme si le danger pouvait patienter. Les risques sont bien réels, ici et maintenant. Et la réponse ne peut plus être théorique ou différée. Il ne suffit pas de le dire, ni même de l'écrire : il faut agir. Soyons dans la prospective, pas dans la réaction. Il est urgent de penser sécurité en amont, dans tous les services, pour tous les agents, sans exception. Il est inacceptable que certains services soient écartés des dispositifs de sécurisation sous prétexte qu'ils seraient « moins à risque ». Ce raisonnement est non seulement erroné, mais dangereux. Le manque d'uniformité, d'information, de formation et de sensibilisation expose inutilement les agents à des risques évitables. Il ne suffit pas de distribuer quelques consignes : il faut construire un véritable cadre de sécurisation, partagé et anticipé.

C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'un ensemble de groupes de travail (GT) préparatoire à une FS, spécifiquement dédiés à la question de la sécurisation. Il ne s'agit pas d'en faire un point survolé en fin de réunion, expédié en quelques minutes, entre deux slides. Car trop souvent, les représentants syndicaux sont relégués à un rôle passif : simples récepteurs d'informations descendantes, ou validateurs post-factum de décisions déjà prises. L'UNSA Douanes DIPA refuse ce rôle d'acquiescement par défaut. Nous sommes – et resterons – force de proposition. Nous exigeons que la sécurité des agents soit considérée comme une priorité, non comme une formalité.

Comme écrit lors de notre dernière déclaration liminaire. Il est impératif de mettre aux normes la sécurisation de tous les bâtiments douaniers, qu'ils relèvent du parc domanial ou locatif, et imposer ces exigences aux bailleurs, acquérir des systèmes de détection de balises, garantir l'anonymat des procédures et des commissions d'emploi pour protéger efficacement les agents contre les représailles, simplifier et accélérer les procédures et automatiser le dépôt de plainte en cas d'agression, afin que chaque attaque contre un agent fasse systématiquement l'objet de poursuites. "La sécurité n'a pas de prix, comme nous l'avons exprimé "Ce n'est pas une option. C'est une nécessité." Elle ne doit souffrir d'aucune négligence. Que personne ne ferme les yeux ou ne prétende ignorer les dangers."

Prévenir ne doit pas être un exercice de conformité aux normes, mais un acte politique fort, centré sur le respect et le bien-être des agents. Il est impératif que les actions engagées ne se limitent pas à des déclarations d'intention, mais qu'elles soient portées par un véritable engagement de l'administration en faveur de conditions de travail dignes et sécurisées.

Soyons dans la prospection, dans l'anticipation, et non dans la réaction, pas dans l'adaptation à la plainte de dernière minute. Prévenir, ce n'est pas un simple exercice de conformité, mais un acte politique fort, tourné vers le respect et le bien-être des agents.

Et franchement, ce n'est pas demander la lune, c'est juste demander des conditions de travail dignes du XXI^e siècle. Soyons enfin dans l'anticipation, dans la construction, dans la responsabilité. Et surtout, sortons de cette culture de l'urgence permanente où chaque problème est traité comme un imprévu. Prévenir, ce n'est pas gérer l'imprévisible, c'est rendre le prévisible évitable.